



Dossier du BHI N° S3/4405

LETTRE CIRCULAIRE 20/2009
23 mars 2009

SPECIFICATIONS DE L'OHI POUR LES CARTES MARINES (M-4)

Sections révisées B-450, B-460 et B-470

(Aides à la navigation : signaux de brume, balises, bouées et feux)

Spécifications révisées et symboles pour la représentation cartographique des palétuviers
Clarifications du terme « recommandées » et des « règles d'arrondissement pour les sondes »
Changements résultant de l'adoption de la Résolution A2.5 révisée de l'OHI

Références :

1. Publication M-4 Partie B : Spécifications de l'OHI pour les cartes marines
2. LC 71/2008 de l'OHI du 22 septembre 2008
3. Résolution de l'OHI K2.39.2 - *Mandat du CSPCWG - Autorité*
4. LC de l'OHI 19/2008 du 27 février 2008

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1 La lettre circulaire citée à la référence 2 annonçait que le CSPCWG avait terminé un projet de révision des spécifications B-450 à B-479 pour les cartes marines (M-4) et que celles-ci étaient disponibles sur le site web de l'OHI afin que les Etats membres puissent les examiner. Cette LC proposait également des spécifications et des symboles révisés pour la représentation cartographique des palétuviers ainsi qu'un nouveau paragraphe clarifiant l'utilisation du terme « recommandées ».

2 Il a été demandé aux Etats membres, conformément à la référence 3, d'informer le BHI de toute éventuelle objection à l'adoption des spécifications et des symboles nouveaux et révisés qui sont proposés. Le Bureau remercie les 22 Etats membres suivants qui, dans leurs réponses, ont tous soutenu les propositions : Algérie, Argentine, Belgique, Danemark, France, Allemagne, Grèce, Islande, Japon, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pakistan, Pologne, Portugal, Pérou, Roumanie, Afrique du Sud, Espagne, Suède, Tunisie et Royaume-Uni. Les spécifications et symboles nouveaux et révisés sont donc adoptés.

3 La lettre circulaire mentionnée à la référence 4 annonçait que la Résolution A2.5 révisée « Niveaux de référence et repères de nivellement » avait été approuvée. Il est donc nécessaire d'actualiser les « commentaires » en B-302.2 afin de refléter cette résolution.

4 Une nouvelle version de la M-4 (3.006) qui va à présent être préparée par le CSPCWG, incorporera :

- La révision des spécifications B-450 à B-479;
- Les spécifications révisées et les nouveaux symboles pour les palétuviers (B- 312.4);
- La clarification relative au terme « recommandées » (B-434);
- Les commentaires en B-302.2, mis à jour pour se conformer à la résolution A2.5.

On saisira également cette occasion pour inclure une clarification demandée sur les règles d'arrondissement pour les sondes (B-412), en fournissant certains exemples, essentiellement pour s'assurer que les sondes découvrantes sont arrondies correctement. D'autres mises à jour éditoriales mineures qui se sont ajoutées depuis la dernière révision seront également incluses. La nouvelle édition de la M-4 sera ensuite mise en ligne sur le site web de l'OHI.

5 La prochaine section de la M-4 qui doit être révisée couvre les sections B-480 à B-499. Le CSPCWG prépare également une section entièrement nouvelle de la M-4, qui s'appellera B-600 et qui fournira des directives sur la tenue à jour des cartes papier. Les Etats membres sont invités à poursuivre leur contribution à ces travaux par l'intermédiaire de leurs représentants au sein du CSPCWG.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération

Pour le Comité de direction



Capitaine de vaisseau Robert WARD
Directeur